

Le Président,
de niveau départemental

Monsieur le Maire

Mairie
04200 MISON

Digne-les-Bains, le 8 février 2024

Objet : Consultation pour le projet de PLU

Notre réf. : 2023-12-01
Suivi : Mme Céline SAMONINI

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 19 décembre dernier relatif à votre demande d'avis sur la modification N°2 du PLU de votre commune.

La CMA PACA émet un avis favorable sur ce projet de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre meilleure considération.

Stéphan FIGUIERE
Président




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

23, allée des Fontainiers - CS 30125 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX 9 - 04 92 30 90 90 - contact04@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.